

n° 10

FORÊTS PRIVÉES

de Bourgogne- Franche-Comté

Journal d'information des propriétaires forestiers privés

**RETROUVEZ
LE CALENDRIER
DES REUNIONS 2021
EN PAGES 8 ET 9**

ACTUALITÉS

Plan de relance

3

DOSSIER TECHNIQUE

Estimer le
volume d'un
arbre sur pied

6

PAGE DES SYNDICATS

Classement du
Massif d'Uchon

10

L'ÉDITO

En préambule, je vous prie de m'accorder la plus grande indulgence pour le premier édito que je suis amené à écrire depuis mon élection à la tête du CRPF de Bourgogne-Franche-Comté en juin dernier.

Cette pandémie du Coronavirus, qui bouscule nos habitudes et complique les relations, les réunions, le fonctionnement de nos entreprises, de nos établissements, est peut-être aussi une opportunité pour réfléchir à de nouvelles organisations, et pourquoi pas à des simplifications en tous genres ; l'avenir le dira !

Votre journal vous apporte des éclairages sur des dossiers importants pour la forêt et les propriétaires forestiers, notamment le Plan de relance qui est développé, en fonction des connaissances actuelles, par Christian BULLE. Un aperçu sur la cogénération est traité par FIBOIS (l'interprofession) et Christian BULLE. Les aspects environnementaux et leurs excès sont traités au travers d'un exemple par Gilles de CORSON. Le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole), en renouvellement, est présenté par Soraya BENNAR, nouvelle directrice-adjointe du CRPF BFC. L'estimation des bois sur pied est due à Bruno BORDE. Une page réservée à l'économie est rédigée par Bruno BORDE et le regretté Patrick MICHEL, emporté trop jeune par une terrible maladie.

Vous pouvez constater que ce premier journal de l'année 2021 est très dense. Gardez-le et faites-le lire autour de vous.

Les inquiétudes ne manquent pas pour les forestiers de notre région, entre les attaques de scolytes sur les épicéas, le dépérissement des sapins, des pins, des robiniers sur les sols superficiels, la chalarose du frêne, l'affaiblissement des hêtres, les attaques de chenilles sur les chênes, la mortalité de charmes à cause sans doute des années sèches que nous venons de passer ; cette liste n'est, hélas, pas exhaustive ! Beaucoup de ces parasites sont des opportunistes et attaquent en priorité les sujets en état de faiblesse.

En Bourgogne-Franche-Comté, pour les surfaces sous plan de gestion, on dépasse déjà 1 000 000 de m³ en coupes sanitaires, d'épicéas principalement. Cet afflux de bois supplémentaire par rapport aux exploitations habituelles est en général très mal valorisé pour les propriétaires forestiers, qui se trouvent devant une équation délicate : par quoi remplacer ces essences, à quel coût et dans quels délais ? C'est là, bien sûr, que le Plan de relance apporte un début de réponse, grâce notamment à la simplification des procédures.

C'est un des sujets que j'ai eu l'occasion d'aborder avec les Directeurs départementaux des Territoires que j'ai déjà rencontrés. Depuis mon élection à mi-mandat à la tête de notre Etablissement, j'ai en effet souhaité rencontrer tous les services départementaux de la forêt avec leur Directeur, pour faire le point de ce qui va et ce qui pourrait être amélioré, dans les échanges indispensables que les ingénieurs et techniciens du CRPF ont avec les services forestiers des DDT. Les contingences sanitaires ne nous ont pas encore permis de rencontrer toutes les DDT, mais cette opération qui a commencé à l'automne dernier se poursuivra cette année. Il semble que cette démarche soit très appréciée de nos interlocuteurs.

suite page 3

Sommaire

- Edito p. 2
- SRGS p. 3
- Plan de relance p. 4
- Demande de coupe d'urgence p. 4
- Hommage à Patrick Michel p. 5
- Page économique p. 5
- Estimer un arbre sur pied p. 6
- Réunions 2021 p. 8
- Classement du massif d'Uchon p. 10
- La filière forêt p. 11
- Cogénération plaquettes p. 12
- Contact p. 12

Avec le soutien financier de

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Christian BULLE
*Président de Forestiers
Privés de Franche-Comté*



Raoul de MAGNITOT
*Président du CRPF
Bourgogne-Franche-Comté*



Joseph de BUCY
*Président de Forestiers Privés
de Bourgogne*



Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Éditeurs : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et Forestiers Privés de Bourgogne,

Siège : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON. Directeur de Publication : Raoul de MAGNITOT

Comité de rédaction : Joseph de BUCY, Christian BULLE, François JANEX, Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE, Bruno BORDE, Pascale MARTEL.

Secrétaire de rédaction - mise en page : Fabienne BLANC. Abonnement gratuit. Tirage : 26 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle.

N°10. Impression : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. Dépôt légal : février 2021 - ISSN 2609-715X.

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIIP en date du 31/12/2016.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@crpf.fr

Edito suite

Je n'oublie pas, bien entendu, que nos interlocuteurs privilégiés sont à la DRAAF, mais nos équipes départementales, elles, travaillent au quotidien avec les DDT.

Notre grande région a des particularités qui tiennent à l'histoire et à la structuration de la propriété. Aussi, nous avons souhaité, compte tenu de l'actuel manque de disponibilité du Préfet de Région et des contingences de la crise sanitaire, lui proposer de le rencontrer en forêt, à deux occasions, si possible, dans chacune des anciennes régions de Bourgogne et de Franche-Comté, en commençant par cette dernière si les contraintes de l'agenda préfectoral le permettent. Le principe en est posé ; les dates restent à fixer. Non seulement les questions sanitaires seront abordées, mais aussi la structuration foncière, les formes de regroupements, les aléas du choix des essences pour reconstituer les peuplements sinistrés, la question de l'équilibre sylvo-cynégétique, les inquiétudes du réchauffement climatique...

Il s'agit là en effet d'une question majeure pour les forestiers qui ont eu à subir les attaques sanitaires, mais aussi pour

ceux dont la conduite des peuplements nécessite de replanter après coupe. Le pas de temps est toujours de plusieurs dizaines d'années, quand ce n'est pas au-delà du siècle ; aussi, une erreur de choix aujourd'hui hypothéquera l'avenir, tant en matière d'économie forestière qu'en matière d'environnement. Il peut être tentant de choisir des essences à courte révolution ! Il serait surtout raisonnable de multiplier les essences, avec des cycles différents, pour répartir les risques dans le temps, et rester attentif à l'arrivée de nouveaux parasites.

L'observation des essences introduites en France, depuis des siècles ou plus récemment, doit permettre des choix dont on sait qu'ils ne pourront être des certitudes immuables. Un bon exemple sur les sols acides de notre région est l'introduction du Douglas, qui a permis une valorisation des terrains abandonnés par l'agriculture, un développement de l'économie locale, une baisse de l'exode rural en créant de l'activité sur place. C'est un énorme atout pour ces régions difficiles et austères. Il y a sans doute des réflexions à mener de part et

d'autre pour que la sylviculture de cette essence très recherchée soit acceptée par tous. Des évolutions allant dans ce sens ont déjà commencé ; il convient d'en observer les effets, d'en peser les avantages et les inconvénients, tant d'un point de vue économique que social, et de progresser au rythme de la forêt, qui n'est pas celui des caprices.

N'oublions jamais que la nature s'est toujours adaptée après des catastrophes. Son temps d'adaptation n'a jamais été à l'échelle humaine. Observons, observons, observons encore avant d'agir.

Mais sans doute ai-je été trop long, aussi, je vous invite à lire attentivement les articles suivants.

*Raoul de MAGNITOT
Président du CRPF BFC*

ATTENTION !

Recrudescence signalée dans le département de l'Aube, de la **maladie d'Aujeszki** qui frappe les sangliers et peut ensuite être mortelle pour les chiens ! Renseignements sur le site de l'ONCFS :

<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/Aujeszkzy.pdf>

SRGS

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) est le document-cadre pour la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts privées. Il décrit les caractéristiques de la forêt et de la filière bois régionales, les grandes régions forestières et les principaux types de peuplements, pour lesquels il donne des recommandations. A ce titre, il constitue un document de référence pour l'examen et l'agrément des Plans simples de gestion (PSG) et pour les demandes d'autorisations administratives de coupes.

Une nouvelle version est en cours d'élaboration, conforme au code forestier, au nouveau Contrat Régional Forêt-bois et unique pour tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Cette révision intervient dans un contexte climatique et sanitaire incertain, c'est pourquoi un accent sera mis sur ces thématiques, avec des encouragements à la diversification.

Le processus d'élaboration est relativement long car il comprend de nombreuses étapes règlementaires. Au-delà de nos obligations, nous avons souhaité ouvrir le plus tôt possible nos instances de travail aux parties prenantes de la gestion forestière privée (syndicats, gestionnaires, filière, naturalistes, administrations...).

Ces échanges ont débuté en 2020 et se poursuivront tout au long de l'année 2021. Parallèlement, une première concertation du public a été ouverte du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021 pour recueillir ses attentes.

Les résultats seront publiés très prochainement sur la page spécifiquement créée sur notre site pour vous tenir informés de la progression des travaux.

“ Pour toute question relative à la révision du SRGS, n'hésitez pas à contacter **Soraya BENNAR**, Directrice adjointe : 03 80 53 10 00 ou à écrire à srgs.crfp-bfrc@cnpf.fr ”

Lien utile :

<https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/n/elaboration-du-nouveau-schema-regional-de-gestion-sylvicole-srgs/n:2781>

*Soraya BENNAR
CRPF BFC*

Du changement dans nos équipes

Sylvain LAPLACE a repris le poste de Florent DUMORTIER au CRPF 25.



Fabien LEPRINCE, technicien a rejoint l'équipe de la Chambre d'Agriculture 39.



Bénédicte LUNET et Stéphane LEFEVRE sont les nouveaux techniciens arrivés à la Chambre d'Agriculture 25 90.

Plan de relance

À l'heure d'un premier point d'étape, celui du dépôt des dossiers d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), nous sommes rassurés sur la mobilisation des propriétaires. Au regard des surfaces de bois scolytés annoncées par le Département Santé des Forêts (30 000 ha), nous sommes selon les services de la DRAAF, à 18 600 ha déposés pour la région BFC. Pour Grand-Est ce sont 14 000 ha. À ces surfaces vont s'ajouter celles des propriétaires forestiers qui déposeront des dossiers individuels. La mobilisation des propriétaires s'est donc faite autour de cette belle opportunité de financements des renouvellements de peuplements.

Selon le montant des crédits débloqués (150 millions d'€ et en fait 95 millions si l'on déduit la part des petites dossiers, 25 M€, et de la forêt domaniale, bien servie avec 30 M€) et compte tenu des barèmes affichés par nature d'opération, on peut raisonnablement estimer que les seules demandes portées par l'AMI dans ce périmètre de BFC et GE suffiraient à consommer les crédits affectés nationalement au Plan de relance.

Le Ministère va devoir arbitrer. Entre qui et qui ? Ou entre quoi et quoi ?

Entre la forêt publique et la forêt privée ? Entre BFC-GE et le reste de la France ? Entre les peuplements impactés par les scolytes et la chalarose ou les peuplements pauvres et vulnérables ? Le choix a été fait : tous les dossiers sont « robotés » des 2/3.

Tant pis pour ceux qui ont été scrupuleux, ne présentant que des propriétaires prêts à investir. D'autres ont fait des projections sur les dégâts de 2021 voire 2022. Ils seront ainsi plus à l'aise pour expliquer à des propriétaires virtuels qu'ils ne seront pas satisfaits.

Je ne saurais trop souhaiter que l'estimation produite par la députée Cattelot dans son rapport sur la forêt soit retenue, à savoir 300 millions d'euros par an pendant 30 ans, en plus de ce Plan de relance et à compter de 2022. Point intéressant, Mme Cattelot était aux côtés du Ministre de l'Agriculture lors de sa conférence du 22 Décembre 2020.

À ce jour, 1^{er} février 2021, l'instruction technique qui doit préciser les modalités d'attribution des aides n'est pas sortie. Elle devait sortir avant les vacances de Noël, puis entre Noël et Nouvel An (il fallait être optimiste pour le croire), puis avant la clôture de l'AMI. Souhaitons que sur la qualification des candidatures, les DRAAF, qui sont présentes en région et de bon conseil aux côtés de Fibois, soient écoutées du Ministère. En BFC, aucun dossier n'a été recalé. Parfait. C'est la preuve du sérieux des porteurs de projets.

Quelles certitudes avons-nous ?

Globalement, les aides seront attribuées sur la base d'un barème paru au JO en octobre, à l'exception de quelques opérations justifiées sur factures. C'est le gage d'une simplification administrative que nous avons demandée et qui est bienvenue.

Quelles incertitudes ?

Le propriétaire qui souhaiterait lui-même faire ses travaux ou les faire faire par un salarié, sera-t-il éligible ?

Les plants nécessaires au renouvellement seront-ils disponibles suffisamment tôt ?

Selon que le recours aux protections contre les grands gibiers sera plus ou moins important, les surfaces à reboiser pourraient être minorées.

Comment va être entendue des services de l'Etat l'obligation de réussite si ce sont ces mêmes grands gibiers qui détruisent les plants lorsqu'ils sortent des protections ? Même question si le peuplement est ravagé par un incendie et que le propriétaire n'est pas assuré en dommages ?

Le Document de gestion durable (DGD) nécessaire à l'obtention de l'aide doit-il faire partie du dossier de demande ou peut-il être présenté à l'issue de l'opération aidée ? Le Code des bonnes pratiques sylvicoles meurt en 2021 : qu'est-ce qui remplacera cet outil, fort utile aux petites propriétés ? La réforme des DGD portée par le CNPF ira-t-elle à son terme avec les changements des seuils de surface obligatoires pour les PSG ?

Vous le voyez, certains points restent à préciser, mais soyons optimistes et accompagnons au mieux ce Plan de relance !

*Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC*

La demande de coupe d'urgence

*Nadia BARUCH, Soraya BENNAR, Noëlle CANAUX
CRPF BFC*

La procédure de coupe d'urgence est ouverte à tout propriétaire de forêt dotée d'un Plan simple de gestion ou qui le devrait (forêt au régime d'autorisation administrative).

Elle permet de demander l'autorisation, à titre exceptionnel, de coupe partielle ou totale d'un peuplement ayant subi des événements fortuits, accidentels, maladies ou sinistres (articles L.312-5, L.312-10, R.312-16 et R.312-21-1 du Code forestier).

Les techniciens du CRPF disposent de 15 jours à partir de la date constatée du dépôt de la demande, pour attester de son caractère urgent, et permettre ainsi au propriétaire de réagir dans les meilleurs délais.

Lors de la visite sur le terrain, les techniciens sont attentifs à l'état sanitaire des arbres (dépérissement avéré), la surface concernée, l'adéquation avec d'éventuels zonages environnementaux ou enjeux paysagers.

La sécurité des usagers n'est évidemment pas négligée à proximité des routes, chemins de randonnée...

L'absence de réponse à l'issue des 15 jours d'instruction légale vaut accord. Néanmoins, le CRPF pourra exiger, dans le délai imparti, certains ajustements comme la diminution de la surface concernée ou du taux de prélèvement.

La crainte de la perte économique et les difficultés d'exploitation poussent certains propriétaires à déposer une demande alors que l'exploitation a déjà débuté, voire a posteriori. Dans ces circonstances, le CRPF déclare la demande non recevable, et les propriétaires s'exposent à des risques de verbalisation ou le cas échéant à la remise en cause d'avantages fiscaux.

Quelques conseils pour user sans abuser de cette démarche :

- Constater des dépérissements significatifs d'arbres.
- Circonscrire la surface de coupe à la zone impactée.
- Ne pas procéder à l'exploitation avant d'avoir obtenu un avis de non-opposition de la part du CRPF.

En cas de doute, contactez le technicien de secteur :

<https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/>
rubrique "une équipe à votre service"



Photo : Sabine LEFEVRE © CIA 25 90

Hommage à Patrick MICHEL

Patrick Michel nous a quittés le 8 janvier 2021 ; toute la rédaction du journal, ses collègues et amis du CRPF, des chambres d'agriculture et des syndicats présentent leurs sincères condoléances à son épouse et ses 2 filles.

Témoignage de Sabine Lefevre : "C'était Patrick le pro de la prose, dans notre petite équipe forêt à la Chambre d'Agriculture, alors je vais faire de mon mieux, mais de là-haut, j'espère qu'il sera indulgent !

Après avoir fait du développement forestier puis un passage en coopérative forestière sur le bois-énergie, Patrick est arrivé en 2006 à la Chambre d'Agriculture du Doubs, pour remplacer Pierre-Jean Jacquier parti en retraite. Les Associations

Syndicales sont alors devenues son quotidien : fédérer les propriétaires autour d'un projet, relever les défis techniques, se débattre avec les règles administratives et financières, ce sont autant de challenges qu'il a toujours relevés dans la bonne humeur. Et puis, bien sûr, il y a eu tous ces comptes-rendus de ventes, tellement appréciés des propriétaires, cette plume toujours pertinente, et cette capacité à partager son expérience, faire découvrir les innovations technologiques, organiser de beaux moments de convivialité.

Voilà déjà un an que tu nous manquais dans notre quotidien, tes blagues, tes coups de gueule contre l'ordinateur, l'imprimante, mais aussi ton enthousiasme permanent... Nous avons bien du mal à nous dire que tous ces bons moments, c'est du passé maintenant... Bien sûr, j'ai parfois râlé contre toi, et tu as dû me maudire aussi quelques fois, mais je suis très heureuse de t'avoir eu comme collègue, et d'avoir partagé ton expérience de vie. Merci pour tout ça, Patrick. Bravo d'avoir toujours été vrai, authentique.

Quand je serai sur tous ces chemins d'ASA, quand nous démarrerons une assemblée générale du syndicat, je sais que tu ne seras pas loin."

Sabine Lefevre

Le prix du douglas s'envole !

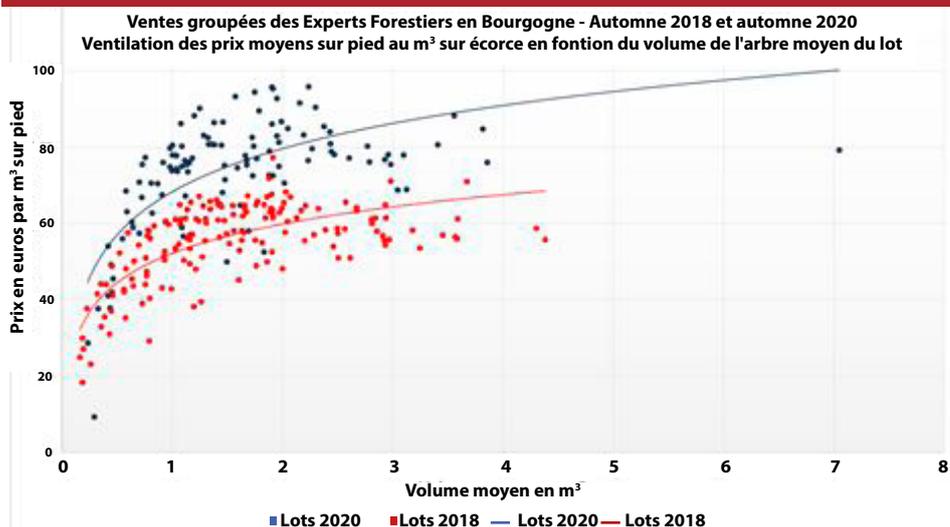
Bruno BORDE - CRPF BFC

Le douglas connaît actuellement un engouement sans précédent. Lors des ventes d'automne des experts forestiers à Saulieu (21), Etang sur Arroux (71) et Dompierre les Ormes (71), les prix y ont atteint des sommets. Un tiers des lots de douglas sont partis à plus de 80 €/m³ sur pied et 10 lots ont même dépassé 90 €/m³.

La progression des cours atteint plus de 30 % sur 2 ans, avec des bois qui se vendaient en moyenne 55 €/m³ sur pied fin 2018, 63 €/m³ fin 2019 et qui se sont négociés en moyenne 74 €/m³ aux ventes d'automne 2020. Le fait nouveau tient à la demande et à la revalorisation des gros bois, qui s'écoulent désormais sans aucune difficulté.

Cet engouement pour le douglas tient essentiellement à la reconnaissance des qualités de son bois. On recueille notamment aujourd'hui le fruit de l'important travail réalisé par France Douglas ces dernières années auprès des architectes et des prescripteurs. Les utilisateurs, rassurés par la normalisation en structure et en extérieur, connaissent désormais mieux cette essence naturellement durable et trouvent des emplois dans de multiples usages.

Prix moyen du Douglas en fonction du volume de l'arbre moyen du lot Evolution entre l'automne 2018 et l'automne 2020



Page économique

Prix moyens constatés aux ventes des experts forestiers-automne 2020
(analyse pour 88 000 m³)
Bois sur pied

Douglas	
Volume moyen (en m ³ sur écorce)	€/m ³
0,5 à 1 m ³	de 42 à 80
1 - 1,5 m ³	de 57 à 90
1,5 - 2,5 m ³	de 58 à 96
> 2,5 m ³	de 77 à 88

En Bourgogne, le cours de l'épicéa fait toujours face à la crise sanitaire : le prix des bois verts se stabilise autour de 30 €/m³ et semble amorcer une légère augmentation en ce début d'année 2021.

Concernant le chêne, la vente des experts du 19 octobre à Aillant sur Tholon, dans l'Yonne, reflète bien les tendances pour le chêne de qualité, avec un prix moyen stable de 174 €/m³ par rapport à 2019 (176 €/m³), mais avec une évolution sensiblement différente entre les bois de qualité secondaire et les gros bois de qualité. En effet, les lots issus de coupes d'amélioration se sont vendus en moyenne 144 €/m³ pour un volume moyen de 1,42 m³ et retrouvent donc le niveau de 2018 (148 €/m³) après une baisse notable en 2019. A l'inverse, les lots issus de coupes de régénération ou de récolte se sont vendus en moyenne 198 €/m³ pour un volume moyen de 2,27 m³, soit une légère baisse par rapport à l'an dernier (206 €/m³).

Estimer le volume d'un arbre sur pied

Bruno BORDE - CRPF BFC

On parle d'estimation de volume lorsque les arbres sont sur pied, le terme de cubage étant réservé aux arbres coupés. Le résultat obtenu ne donne qu'un volume approché, mais cette estimation s'avère cependant très utile pour préparer une vente de bois ou pour connaître la valeur de son peuplement.

LES RÉSINEUX

Deux mesures sont nécessaires : celle du diamètre (ou de la circonférence) et celle de la hauteur de bois d'œuvre (grume commercialisable).

Le diamètre est mesuré au compas forestier à 1,30 m du sol. On peut mesurer les diamètres en centimètres réels ou compensés, les graduations sont alors regroupées de 5 en 5 cm. Ainsi la catégorie 45 cm va de 42,5 à 47,5 cm.

La hauteur bois d'œuvre est estimée avec un appareil dendromètre type Vertex ou par la méthode de la croix du bûcheron, et éventuellement à l'œil pour les plus aguerris ! Il est nécessaire de préciser à quel diamètre "fin bout" s'arrête la hauteur bois d'œuvre, celle-ci pouvant varier selon les utilisateurs. Un diamètre "fin bout" de 15 à 18 cm est couramment admis pour les résineux. Il est souvent plus simple de prendre la hauteur totale de l'arbre et de soustraire environ 6 à 10 m (selon l'essence résineuse et le diamètre fin bout) pour obtenir la hauteur bois d'œuvre. Une hauteur bois d'œuvre doit être définie pour chaque catégorie de diamètre.

Le volume est ensuite calculé avec la formule d'un cylindre : $Vol = \pi/4 \times D^2 \times Hbo$ où Vol est le volume estimé en m³, D le diamètre mesuré à 1,30 m et Hbo la hauteur bois d'œuvre. Comme les arbres ne sont pas cylindriques, il est nécessaire de multiplier ce volume par un coefficient de forme (f). Ce coefficient de "correction" varie en fonction de plusieurs facteurs et dépend de la gestion sylvicole passée. Pour les peuplements résineux traités en futaie régulière, il est généralement proche de 0,45/0,50 pour une découpe bois d'œuvre de 15 à 18 cm de diamètre.

Le barème de cubage "Chaudé" est une méthode simple, très utilisée en forêt privée pour calculer le volume. Le diamètre de l'arbre diminuant au fur et à mesure de la hauteur du tronc, le barème se fonde sur la décroissance métrique moyenne qui s'exprime en cm/m. Si elle est de 1,3 cm/m, l'arbre qui mesurait 55 cm de diamètre à 1,30 m, ne fera plus que 42 cm 10 mètres plus haut (55 cm - (1,3 cm x 10 m)). Dans le barème "Chaudé", 20 tarifs ont été établis en fonction de l'importance de la décroissance métrique. Le choix du tarif sera donc fonction de la décroissance moyenne des arbres du peuplement. A titre d'exemple, pour un peuplement adulte de douglas, les tarifs n°16 et 17 sont couramment utilisés.

Estimation du volume d'un douglas sur pied

.....
Hauteur totale : 40 m



.....
Hauteur bois d'œuvre : 28 m

Coefficient de forme : 0,5

.....
Diamètre 1,30 m 70 cm

Volume : $\pi/4 \times D^2 \times Hbo \times f(0,5)$
Volume bois d'œuvre : 5,385 m³



Classe de diamètre en cm à 1,30 m de hauteur	TARIF 16					TARIF 17				
	100	110	120	130	140	100	110	120	130	140
25	0,190	0,210	0,230	0,250	0,270	0,190	0,210	0,230	0,250	0,270
30	0,260	0,290	0,320	0,350	0,380	0,260	0,290	0,320	0,350	0,380
35	0,340	0,380	0,420	0,460	0,500	0,340	0,380	0,420	0,460	0,500
40	0,430	0,480	0,530	0,580	0,630	0,430	0,480	0,530	0,580	0,630
45	0,530	0,590	0,650	0,710	0,770	0,530	0,590	0,650	0,710	0,770
50	0,640	0,710	0,780	0,850	0,920	0,640	0,710	0,780	0,850	0,920
55	0,760	0,840	0,920	1,000	1,080	0,760	0,840	0,920	1,000	1,080
60	0,890	0,980	1,070	1,160	1,250	0,890	0,980	1,070	1,160	1,250
65	1,030	1,130	1,230	1,330	1,430	1,030	1,130	1,230	1,330	1,430
70	1,180	1,290	1,400	1,510	1,620	1,180	1,290	1,400	1,510	1,620
75	1,340	1,460	1,580	1,700	1,820	1,340	1,460	1,580	1,700	1,820
80	1,510	1,640	1,770	1,900	2,030	1,510	1,640	1,770	1,900	2,030

Exemple d'estimation du volume d'un peuplement de douglas sur pied avec le tarif Chaudé

Classe de diamètre en cm à 1,30 m de hauteur	Hauteur bois d'œuvre Diam. fin bout 18 cm	N° de tarif CHAUDE	VOLUME sur écorce (m ³)	Nombre d'arbre dans cette catégorie de diamètre	Volume par catégorie (m ³)
25	13	16	0,406		
30	18	16	0,702		
35	20	16	1,096	6	6,58
40	22	16	1,418	12	17,02
45	24	16	1,760	30	52,80
50	24	16	2,353	47	110,60
55	26	16	3,080	39	120,10
60	26	16	3,551	26	92,32
65	28	16	4,061	20	81,22
70	28	16	5,353	4	21,41
75	30	16	6,227	1	6,23
80	32	16	7,144		

Volume total estimé : 508 m³



LES FEUILLUS

Pour les arbres feuillus, les mesures nécessaires sont identiques, à savoir le diamètre et la hauteur bois d'œuvre, mais une difficulté supplémentaire s'ajoute, l'établissement d'une longueur par qualité de bois. L'évaluation des différentes qualités présentes le long du tronc est un exercice assez difficile, comme l'illustre l'exemple ci-dessous. Les qualités sont normalisées (qualités A, B, C et D), pour que vendeurs et acheteurs adoptent un langage commun. On ne trouve pas toujours toutes ces qualités sur un même arbre, notamment la qualité A qui est assez peu fréquente.

L'exemple avec le chêne ci-dessous intègre une estimation de la qualité. La hauteur totale de bois d'œuvre est estimée à 10 m et le diamètre mesuré à 1,30 m est de 86 cm. En utilisant le tarif Chaudé N°13, couramment utilisé pour cette essence, le volume total de bois d'œuvre est de 4,660 m³.

Exemple d'estimation d'un chêne prenant en compte les différentes qualités

Commencer par le bas de l'arbre

Billon de qualité **D** : nombreux défauts admis et pas de limite au niveau des nœuds

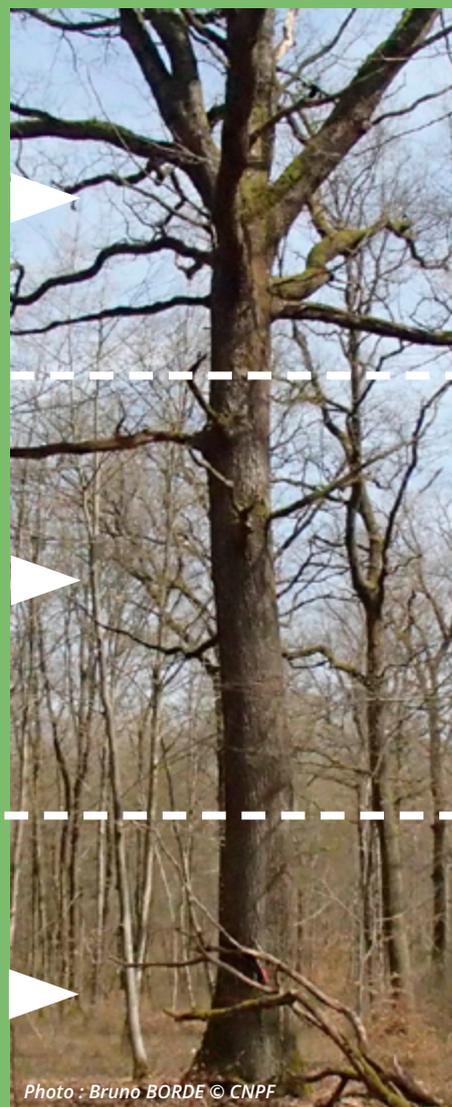
- Longueur billon qualité D : 3 m
- Volume estimé avec le tarif Chaudé n°13 : soustraire au volume total le volume des deux premiers billons = $4,660 - (1,856 + 1,696) = 1,108 \text{ m}^3$
- Prix estimé pour cette qualité = 65 €/m³
- Valeur de cette partie : $1,108 \text{ m}^3 \times 65 \text{ €} = 72 \text{ €}$ soit 8 % de la valeur du tronc. Utilisation de la qualité D = traverse de chemin de fer par exemple

Billon de qualité **C** : nœuds sains admis, gros nœuds admis si limités en nombre, roulure partielle et courbure forte admises

- Longueur billon qualité C : 4 m
- Volume estimé avec le tarif Chaudé n°13 : diamètre à 1,30 m et hauteur de 7 m (billon qualité B + billon de qualité C) puis soustraire le volume du premier billon = $3,552 - 1,696 = 1,856 \text{ m}^3$
- Prix estimé pour cette qualité = 140 €/m³
- Valeur de cette partie : $1,856 \times 140 = 260 \text{ €}$ soit 28 % de la valeur du tronc
- Utilisation de la qualité C = charpente, avivé pour la fabrication de lames de parquets...

Billon de qualité **B** : nœuds sains admis si limités en nombre, absence de gros nœuds, gélivure exclue, courbure faible admises

- Longueur billon qualité B : 3 m
- Volume estimé avec le tarif Chaudé n°13 : diamètre à 1,30 m et hauteur de 3 m = $1,696 \text{ m}^3$
- Prix estimé pour cette qualité = 350 €/m³
- Valeur de cette partie : $1,693 \times 350 = 592 \text{ €}$ soit 64 % de la valeur du tronc
- Utilisation de la qualité B = plots d'ébénisterie, tonnellerie



**La valeur de ce chêne est donc estimée à 924 €
soit une valeur de 198 €/m³**

Dans la majeure partie des cas, l'essentiel de la valeur de l'arbre se trouve dans les premiers mètres du tronc. Les propriétaires forestiers doivent donc viser dès le plus jeune âge la production de qualité pour leurs arbres sur ces 4 à 6 premiers mètres. L'estimation des volumes et l'évaluation de la qualité des arbres feuillus sur pied nécessitent une certaine expérience. Pour ces opérations, le recours ou l'appui d'un professionnel est vivement recommandé.

Réunions 2021 gratuites organisées par le CRPF avec :

Elles s'adressent à tous les propriétaires de bois et à le

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
1	Vend 9 avril - 1 jour Montbard ou Val Suzon 21 H. Servant	Tous savoir sur le cycle du carbone forestier et le label "bas carbone". Avec Forestiers Privés de Côte-d'Or pour son AG
2	Merc 12 mai - 1 jour Morvan S. Thierry	Les stations forestières : étudier les sols, la flore accompagnatrice et les litières pour mieux adapter ma gestion
3	Vend 21 mai La Chailleuse 39 J. B. Mottet	Scolytes, bostryches, qui sont les coupables, qui sont les victimes ? Aides possibles pour replanter
4	Vend 28 mai - 1 jour Selongey/Val Suzon 21 N. Bretonneau	Ma forêt et l'eau ! Avec la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays Seine-et-Tille
5	Mardi 1 juin Noiron 70 J. Cacot	Changement climatique : que planter ? Limites de nos essences et provenances actuelles, visite de parcelles boisées en essences atypiques
6	Jeudi 3 juin - 1 jour Vellevans 25 M. Nevers et Coforêt	Estimation des bois sur pied ou abattus (défauts et qualités) Visite de la scierie des Avivés de l'Est
7	Jeudi 3 juin - 1 jour Nièvre 58 B. Doucet	Changement climatique, essences locales adaptées ou nouvelles introductions
8	Juin - 1 jour Nièvre 58 B. Vanstaevel	Evaluer les possibilités d'adaptation des essences au changement climatique et cas particuliers des chênes. Avec l'ONF & l'INRAE
9	Vend 4 juin Arbois 39 F. Leprince CA 39	Apprendre à reconnaître les arbres de ma forêt
10	Vend 4 juin Autun 71 L.A. Lagneau	Visite de la pépinière Naudet et d'une jeune plantation de douglas
11	Merc 9 juin Raddon-et-Chapendu 70 F. Carry	Comment bien vendre sa forêt ? La bourse foncière du site « La Forêt Bouge » et la réglementation
12	Merc 9 juin - 1 jour St-Brisson 58 S. Thierry	Comment intégrer la protection de la biodiversité dans ma gestion ?
13	Vend 11 juin Voiteur 39 M. Clavel	La forêt, un mélange plein de surprises !
14	Vend 18 juin - 1 jour Auberive 52 A. Guerrier	Travaux en futaie irrégulière feuillue. Avec Pro Silva
15	Jeudi 24 juin - 1 jour Lavau 89 N. Baruch	La sylviculture du chêne

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
16	Vend 25 juin Vallée de la Saône 71 R. Lachèze	Le peuplier : les cultivars adaptés à notre région, les itinéraires techniques, les qualités et utilisations du bois
17	Jeudi 1 ^{er} juillet Secteur Pontarlier 25 O. Moysse	L'après-scolytes : comment reconstituer et avec quelles aides ?
18	Jeudi 1 ^{er} juillet Melisey 70 E. Jay	Les aides disponibles pour renouveler vos forêts scolytées ou pauvres (taux incitatifs, essences, densités, réglementation...); visite de jeunes peuplements mélangés
19	Vend 2 juillet Longchaumois 39 T. Leplaideur	Savoir lire sa parcelle comme un livre
20	Vend 2 juillet - 1 jour Perrigny-sur-l'Ognon 21 N. Bretonneau	Le peuplier : une essence d'avenir !
21	Vend 9 juillet - 1 jour Nord Jura 39 H. Servant	Rédiger un document de gestion durable adapté à votre forêt
22	Vend 23 juillet Les Rousses 39 J.Vandenbroucque CA39	J'ai de la forêt, mais je ne sais pas quoi en faire
23	Vend 30 juillet - 1 jour Trésilly 70 C. Mataillet	Un document de gestion adapté à votre forêt : présentation en salle puis visite de la forêt des Cloîtres
24	Jeudi 9 septembre Secteur Gonsans 25 S. Lefèvre CIA 2590	Reconnaissance des maladies et ravageurs de nos forêts, quels impacts pour les peuplements ?
25	Jeudi 9 sept - 1 jour Châtillon-en-Bazois 58 B. Doucet	Visite guidée d'une forêt de chênes par son propriétaire, qui présente ses solutions sylvicoles et cynégétiques par l'exemple
26	Vend 10 sept Onoz 39 B. Carnet CA39	Diagnostiquer ma parcelle pour savoir que planter
27	Vend 10 sept - 1 jour Montlay-en-Auxois 21 P. Chauché de Gesnais	Renouvellement des peuplements de douglas, quand l'envisager et selon quelles méthodes ?
28	Vend 24 sept Montret 71 R. Lachèze	Visite chez... : un propriétaire vous accueille dans sa forêt et présente ses peuplements, ses choix de gestion et leur mise en œuvre
29	Vend 24 sept Beaumont-Aubertans 70 C. Mataillet	Visite de l'entreprise ADS Bois : achat et transformation en bois de chauffage ou en plaquettes forestières
30	Jeudi 30 sept Sect. Baume-les-Dames 25 S. Laplace	Quelle biodiversité dans ma forêt ?

 Journée susceptible d'être remplacée par un webinaire le matin si les conditions sanitaires l'imposent

ATTENTION : toutes ces réunions sont susceptibles d'être reportées ou annulées en fonction de l'évolution des consignes liées au Covid19, ou pour certaines remplacées par une présentation en visioconférence (webinaire).

Retrouvez toute l'info actualisée sur notre site bourgognefranchecomte.cnpf.fr/rubrique "Je me forme, je m'informe"

CONTACT

Sylvie BOVET - CRPF Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 51 98 02 - 06 62 33 31 05
sylvie.bovet@cnpf.fr

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
31	Mardi 5 octobre - 1 jour Nièvre 58 N. Rasse	Terrain nu, reconstitution de peuplements sinistrés (scolytes) ou coupes rases : comment planter ou replanter ?
32	Vend 8 octobre - 1 jour Flagey 25 B. Lunet CIA 2590	De la pépinière à la parcelle, comment bien organiser sa plantation ? Pépinières Duchesne
33	Vend 15 octobre Besançon 25 S. Péroux	Transmettre mon PSG au CRPF avec le site internet « La Forêt Bouge »
34	Vend 15 octobre - 1 jour Noroy-le-Bourg 70 A. Guerrier C. Mataillet	La truffe
35	Mardi 19 octobre - 1 jour Châtillon-sur-Seine 21 Châteauvillain 52 H. Servant	Un Parc national dans notre région ! Qu'est-ce-que ça change ? Avec le Parc national de forêts en Champagne et Bourgogne et le CRPF Grand Est
36	Jeudi 21 octobre Crouzet-Migette 25 N. Meyer	Gestion en futaie irrégulière feuillue
37	Vend 22 octobre Saône-et-Loire 71 B. Borde	Avenir du douglas face aux changements climatiques. Dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation
38	Octobre Jussey 70 D. Jolissaint CA70	Visite : scierie de feuillus et production de cercueils... en bois – OGF Nombre de participants limité
39	Octobre Demangevelle 70 D. Jolissaint CA70	Visite : une toute nouvelle usine de production de bois bûche – Bois Factory Nombre de participants limité
40	Octobre à définir 89 V. Hervé	Les travaux forestiers
41	Automne St-Claude 39 M. Clavel	Forum des ventes-achats de parcelles forestières du Haut-Jura
42	Automne Sect. Poligny 39 J.B. Mottet	Chênes, des qualités différentes pour des usages variés : découverte en forêt pour apprendre à les reconnaître
43	Merc 10 novembre Glux-en-Glenne 58 S. Thiery	GIEEF, ASLGF, ASA, PSG concerté : comment ces différentes structures peuvent faciliter la gestion des petites propriétés ?
44	Vend 3 décembre Maisod 39 F. Leprince CA 39	Des forêts québécoises aux forêts jurassiennes
45	A définir Morvan S. Thiery	Sylvotrophée
46	A définir St-Brisson 58 S. Thiery	Séminaire PNRM/ONF/IPAMAC/CRPF

Cycles de formation FOGEFOR

Informations, programmes et bulletins d'inscription sur notre site internet :
bourgognefranchecomte.cnpf.fr/ rubrique "je me forme, je m'informe" / "Réunions d'information, cycles de formation FOGEFOR"

En Bourgogne : 1 cycle de base vous est proposé*

Il se déroulera tout au long de l'année sur 9 journées.

- Ce cycle aborde toutes les thématiques nécessaires à la bonne compréhension du monde forestier. Il est destiné à un public débutant voulant acquérir les connaissances de base pour gérer au mieux sa forêt.
- Pour plus de renseignement, contacter :
- Antoine Delbergue : 03 86 94 90 21 - antoine.delbergue@cnpf.fr**
- *Nécessite une adhésion de 71 € à l'association FOGEFOR.
- Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires maximum).
- Logement déplacements et repas à votre charge.

En Franche-Comté, 2 cycles sont proposés

- Cycle d'initiation****
- Sous réserve de recueillir suffisamment de candidats, ce stage se déroulera dans le secteur de Champagnole (39) en 2 modules indissociables de 2 jours chacun :
10 et 11 juin, puis 24 et 25 juin 2021
- Il permettra aux stagiaires d'acquérir du vocabulaire et un premier niveau de connaissances dans le domaine forestier (aspects techniques, économiques, fiscaux et juridiques).
- Cycle de professionnalisation****
- 3 jours consécutifs, du 22 au 24 septembre 2021**
- « La sylviculture des peuplements irréguliers feuillus »
- Pour progresser sur une thématique spécifique et avec l'appui des gestionnaires forestiers, ce cycle s'intéressera aux peuplements irréguliers en majorité composés de feuillus (description en fonction de la typologie régionale, principes de gestion et dosage de la lumière, qualité potentielle des perches et petits bois, mise en œuvre des coupes et travaux...).
- Il est réservé aux stagiaires ayant déjà suivi un FOGEFOR, d'où l'importance de participer préalablement à un cycle d'initiation.
- Pour plus de renseignements, contacter :
Sylvie Bovet : 03 81 51 98 02 - 06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr
- **Nécessite une adhésion de 60 € au CETEF Formation de Franche-Comté, dans la limite des places disponibles (25 stagiaires maximum).
- Logement, déplacements et repas à votre charge.

Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez vous préinscrire en indiquant le ou les numéros de réunions auxquelles vous souhaitez participer sur le bulletin ci-dessous et nous le retourner sous enveloppe affranchie à :

**CRPF Bourgogne-Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon
25041 BESANCON Cedex**

Nom : Je souhaite me préinscrire pour la (les) réunion(s)* n°

Prénom :

CP : **Ville :**

Adresse mail : @

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	32	33	34	35
36	37	38	39	40	41	42
43	44	45	46			

Si vous indiquez votre adresse mail, les invitations vous parviendront plus rapidement par courrier électronique!

* Cochez les numéros des réunions qui vous intéressent

Pour vous préinscrire, merci de compléter votre bulletin en ligne sur le site :

**bourgognefranchecomte.cnpf.fr/
rubrique " je me forme, je m'informe "**

Vous recevrez, une quinzaine de jours avant les dates convenues, les invitations et les programmes détaillés des réunions que vous aurez sélectionnées.

Classement du massif d'Uchon (71) : un projet infondé et inutile...

Le massif forestier de la commune d'Uchon et des alentours fait, depuis quelques mois, l'objet d'une agitation inhabituelle. La vente en 2019 d'une forêt feuillue de 100 ha située sur cette commune, la forêt de la Ravière, en est le point de départ.

La vente a rapidement fait l'objet d'une vague de protestations et de revendications de la part des associations autopromouvues écologistes qui ont décrété, avant même la concrétisation de la vente, qu'il fallait « Sauver la forêt de la Ravière ». Selon elles, considérant que les forêts feuillues sont achetées par des investisseurs dont le seul objectif est la rentabilité financière à court terme, le peuplement était irrémédiablement menacé de « massacre et de destruction », avec coupe rase et replantation de résineux à la clé. Et tout ceci malgré les points essentiels suivants :

- **en l'absence de Plan simple de gestion (PSG), cette forêt ne peut faire l'objet d'aucune coupe sans autorisation de l'administration ;**
- **la mise en place d'un PSG ne pourra qu'intégrer les enjeux paysagers, sociaux et environnementaux, conformément au Code forestier ;**
- **et bien que la « destruction et le massacre » ne fassent évidemment pas partie de la politique forestière régionale, il fallait « sauver » la forêt de la Ravière pour des motivations fortement teintées de fausses informations et d'émotion...**

C'est ainsi que, faisant fi des réglementations du code forestier et des sanctions très lourdes infligées aux contrevenants, et ignorant le travail du CNPF, ces allégations ont rapidement déclenché l'émotion et le scandale auprès des concitoyens. Attisée par les réseaux sociaux et relayée par les médias, la mobilisation allait devenir suffisante pour être reprise par des élus départementaux et régionaux ainsi que par des parlementaires, député et sénateur. A noter qu'aucun représentant de l'Administration locale (Préfecture...) ou nationale (Ministères...) n'a tenté de défendre le système de contrôle de la gestion des forêts privées qui, entre autres mérites, empêche de raser des forêts, sous peine de très lourdes sanctions financières. La forêt privée représente 75 % de la forêt française et, si l'on y faisait n'importe quoi, ça se saurait ! De même, sans aucune vérification de leurs sources ni du dossier, des médias importants, en particulier des radios nationales, ont répété et amplifié de véritables « fake news ». En effet, les "menaces de destruction" sur la forêt de la Ravière, soumise au Régime d'Autorisation Administrative, n'existent pas.

Sans aucune vérification des réglementations, ni aucun rapprochement auprès du propriétaire, du gestionnaire et des instances forestières, quatre élus importants ont co-signé un courrier au Ministre de la Transition écologique et solidaire, afin de demander en urgence une instance de classement de la commune d'Uchon car "Une forêt feuillue d'une centaine d'hectares y est aujourd'hui menacée de destruction".

Sur la base de ces informations lourdement erronées, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) a décidé d'ouvrir, en un temps record, une instance de classement de la forêt au titre des Sites, ce qui l'a gelée pendant un an. Durant l'année 2020, ce dossier infondé s'est emballé : la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a rédigé un rapport de présentation et étendu

le périmètre initial de 146 ha à plus de 1 200 ha, soit une surface huit fois plus importante ! Ce rapport de présentation donnera lieu en 2021 à une inspection générale du MTES, qui décidera de la poursuite ou non de la procédure de classement.

Les contraintes dans un site classé sont fortes et nombreuses pour les propriétaires forestiers. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites - après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages - soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. Ces contraintes complexifient la gestion forestière durable et réduisent automatiquement la valeur vénale des parcelles concernées.

Bien que la qualité des paysages et l'aspect bucolique des lieux soient élevés, la démonstration de l'intérêt général pour le classement du site n'est pas avérée. Cette affaire, si elle aboutit, serait un encouragement à des actions sans fondement de ce type de la part d'associations soi-disant environnementales dans la France entière !

Pendant ce temps, le nouveau propriétaire de la forêt de la Ravière a déposé un projet de Plan Simple de Gestion au CRPF. Il prévoit la gestion des peuplements feuillus existant ; aucune coupe rase et aucun enrésinement ne sont envisagés... Soulignons au passage que la démarche engagée par le nouveau propriétaire démontre parfaitement l'inanité des craintes avancées en faveur du classement de sa forêt et le bien fondé des procédures de contrôle de la gestion des forêts privées confiées par le Ministère de l'Agriculture au CRPF.

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés a officiellement fait part de son opposition au projet. Via la Chambre d'agriculture, il collabore aussi avec les agriculteurs concernés. Il restera vigilant sur sa suite et continuera à défendre et accompagner les forestiers impliqués directement, et par là même, tous les forestiers qui pourraient se retrouver dans cette situation.

Gilles de CORSON, Vice-Président du syndicat de Saône-et-Loire



Vidéos "Le Vrai de la Forêt"

Changement climatique, crises sanitaires et épidémie de scolytes : dans le cadre de ses missions de sensibilisation du grand public FIBOIS BFC lance une série de huit vidéos, à destination du grand public, expliquant en 1 minute top chrono, les enjeux forestiers actuels !

- 1/8 : « **Changement climatique : les arbres sont-ils menacés ?** »
- 2/8 : « **Comment les arbres luttent-ils contre la sécheresse ?** »
- 3/8 : « **C'est quoi un scolyte ?** »
- 4/8 : « **Comment lutter contre les attaques de scolytes ?** »

Découvrez la suite des vidéos sur le site officiel de Fibois-Bfc : <https://fibois-bfc.fr>

La filière forêt : connaître les bons interlocuteurs



Internet est souvent comparé à une toile d'araignée bien ordonnée, mais pour certains, cela peut vite tourner au sac de nœuds ! Pour vous aider à vous y retrouver, voici quelques sites régionaux incontournables à connaître pour vous informer, vous former et vous aider dans vos démarches administratives.

Ce tableau n'est pas exhaustif, il recense les principales sources d'information régionales. Toutefois, par les liens qui existent entre les sites, vous pourrez très facilement naviguer d'organisme en organisme.

Développement durable et information des propriétaires forestiers

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Bourgogne-Franche-Comté Délégation régionale du CNPF

Service public à destination de tous propriétaires forestiers privés

- Agrément des documents de gestion durable PSG / CBPS / RTG
- Information des propriétaires (visite conseil sur le terrain)
- Organisation de réunions d'information sur le terrain
- Appui au regroupement (foncier, économique)
- Expérimentations forestières (changement climatique ...)

✉ bfc@cnpf.fr

📘 page Facebook du CRPF BFC

🖥️ bourgognefranchecomte.cnpf.fr

🖥️ laforetbouge.fr/bourgognefranchecomte

Chambre régionale d'agriculture Chambres départementales d'agriculture 25, 39, 70 et 90

Chambres consulaires

- Information des propriétaires (visite conseil sur le terrain)
- Organisation de réunions d'information sur le terrain
- Appui au regroupement (foncier, économique)

🖥️ bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/foret/

✉ chambagri.cda-25@agridoubs.com (25-90)

✉ accueil@jura.chambagri.fr

✉ accueil@haute-saone.chambagri.fr

Formation et documentation

CNPF - CRPF

Ressources pédagogiques (fiches, présentations, vidéos)

📺 youtube.com/user/foretpriveefrancaise

🖥️ jemeformepourmesbois.fr

Formation à la Gestion FOREstière (FOGEFOR)

🖥️ <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/n/le-cetef-de-bourgogne-et-le-cetef-formation-de-franchecomte/n:807>

Institut pour le développement Forestier (IDF)

- Journées et stage de formation
- Suivi de placette de référence
- Edition plaquettes, livres, revues

🖥️ <https://www.cnpf.fr/n/vos-contacts-a-l-idf/n:221>

Défense des propriétaires

Forestiers privés de Bourgogne Forestiers privés de Franche-Comté

Syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

- Information
- Défense et représentation des propriétaires forestiers
- Assurances RC et Dommages
- Appui juridique

🖥️ fransylva.fr/n/bourgogne-franche-comte/n:673

📘 page Facebook : Fransylva Franche-Comté

✉ foretprivee.bourgogne@gmail.com

✉ franche-comte@fransylva.fr

Gestion forestière et vente des bois

Coopératives forestières Experts forestiers agréés Techniciens forestiers indépendants

- Services : rédaction plan de gestion, marquage des bois, maîtrise d'œuvre, expertises ...
- Ventes des coupes de bois (sur pied, abattu)
- Fourniture de plants, protection gibiers

🖥️ <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/n/nos-partenaires/n:787>

Certification forestière

PEFC

Association de Certification Forestière

- Certification du bois issu de forêts gérées durablement

🖥️ pefc-france.org/regions/bourgogne-franche-comte

✉ contact.dijon@pefc-bfc.fr

✉ contact.besancon@pefc-bfc.fr

Administrations

Direction Régional de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

• Service Régional Forêt Bois (SERFOB)

- Appui à la filière régionale forêt-bois

• Département Santé des Forêts (DSF)

- Veille sanitaire

🖥️ <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Foret-Bois>

🖥️ <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Sante-des-forets>

Direction départementale des territoires (DDT)

- Application et bilan des PSG
- Réglementation de coupe
- Autorisation de défrichement
- Aides financières (reboisement, amélioration, desserte)
- Certificats fiscaux
- Chasse
- Parc National

🖥️ <https://demarchesadministratives.fr/ddt-territoires>

Retrouvez toutes nos informations et les adresses de nos partenaires sur notre site :

<https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/>

Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex
tél : 03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com
Départements : 21-58-71-89

Forestiers Privés de Franche-Comté

Groupe rural
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 Besançon-Cedex
tél : 07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat
de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Souhaite des informations sur Syndicats de propriétaires forestiers
du département : 21 25 39 58 70 71 89 90

Cogénération plaquettes

Les produits connexes de scieries trouvent de moins en moins de débouchés vers les unités de fabrication de panneaux, qui sont aujourd'hui loin de la pleine activité. Les scieries envoient donc une partie de leur production vers les chaufferies collectives, qui sont elles-mêmes en sous-consommation en raison d'une météorologie dite « clémente ».

Les producteurs de plaquettes forestières sont en grande difficulté à la suite de cette concurrence des scieries sur des marchés qu'ils approvisionnent depuis des années.

Les prévisions du GIEC en matière de climat font craindre dans les années qui viennent des changements brutaux dans les forêts. On évoque la disparition de l'épicéa et du hêtre jusqu'aux plus hautes altitudes de notre région d'ici 2100. Certains scénarios sont encore plus pessimistes. Si à elles deux, ces essences ne représentent pas l'intégralité des forêts, comment imaginer la disparition de l'une ou l'autre sans conséquences gravissimes pour les autres essences et les forêts telles que nous les connaissons ?

Ces bouleversements qui sont à l'œuvre aujourd'hui, vont à l'évidence générer des récoltes importantes, anticipées, et massives de bois dévalorisés par des insectes ou/et des champignons. Les débouchés locaux sont donc à privilégier et quoi de plus efficace que d'envisager des usages pour le chauffage et la production d'énergie.

Les « petites » unités de transformation attachées aux territoires sont plus intéressantes pour nous, propriétaires forestiers, que de grosses usines pilotées par des multinationales, dont les seuls objectifs de court terme se résument à l'optimisation fiscale. En 2018 (source FIBOIS BFC), 1,3 million de tonnes de connexes sont produits par les entreprises

de 1^{ère} transformation de BFC. La part destinée à la trituration (fabrication de pâte à papier et de panneaux) diminue (43 % des débouchés en 2018) alors que celle valorisée en énergie ne fait que croître (39 % des débouchés en 2018). La croissance du marché des granulés bois permet notamment de valoriser une grande partie des sciures et une partie des plaquettes produites en BFC. Les mutations que l'on observe actuellement dans l'industrie lourde devraient accentuer la tendance : diminution de la production nationale de pâte à papier, augmentation de la part du papier recyclé et augmentation des consommations de bois de recyclage dans les consommations de bois des usines de panneaux, au détriment des connexes et du bois rond.

Si elle est cinquième en surface, la Bourgogne Franche-Comté est la première région en termes de taux de boisement (37 %), de volume de bois sur pied (210 m³/ha), de production de bois (7,2 m³/ha/an) et de prélèvement (4 m³/ha/an). Avec 210 unités de première transformation, la Région est bien placée pour valoriser la ressource forestière localement. En 2018, plus de 160 installations biomasse étaient en fonctionnement dans les industries du bois de la Région (scieries, usines de production de panneaux, producteurs de granulés bois, parqueteries etc.).

Dans le contexte actuel, poursuivre le développement de ces installations dans nos industries permettra de valoriser localement les connexes issus de l'activité de transformation du bois de BFC. De plus, le développement des installations biomasse doit se poursuivre dans tous les secteurs (industries, collectifs, tertiaires...) afin d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables et utiliser les produits issus des forêts dévastées.

La modernisation et la diversification des scieries vers une production de chaleur (séchage, pellets, chauffage des locaux...) et éventuellement une production d'électricité, pourrait contribuer à limiter l'hémorragie du nombre de scieries à laquelle nous assistons depuis des années. Une saine concurrence favorise la commercialisation des bois au bon niveau de prix pour les propriétaires forestiers.

Le jour est proche où les aides « à la mobilisation » seront subordonnées au bilan carbone des transports. Ce jour-là, nous serons contents d'avoir les outils de transformation de nos bois en BFC.

*Christian BULLE, président de FPFC
Rédigé avec la participation de
Laura ROUVELIN de Fibois BFC*



Chaufferie bois dans une entreprise de la filière bois de Bourgogne-Franche-Comté
(crédit photo : FIBOIS BFC)

Contacts

Forestiers Privés de Franche-Comté
Groupe rural
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

CRPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
03 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr
<https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/>

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully-CS 77124 -
21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com